

De : Jean-Michel Belorgey

A : Mouvement Danger Montpertuis

Paris, le 1^{er} novembre 2016

Chers amis,

J'ai pris connaissance avec le plus grand soin de l'abondant dossier que vous m'avez remis sur les risques qu'engendre à vos yeux le projet d'implantation à Bellerive sur le site de Montpertuis d'une usine de bioéthanol. C'est une lourde responsabilité que d'opiner sur un tel sujet, mais je prends le risque, n'ayant pas le sentiment d'avoir totalement perdu la main depuis que j'exerçais, il y a plusieurs années, les fonctions de **Délégué du Parti Socialiste à l'Environnement**, ou, beaucoup plus récemment, ai été appelé à statuer, comme **Président et Rapporteur du Comité européen des Droits Sociaux du Conseil de l'Europe** à Strasbourg, sur une affaire de pollution par des exploitations grecques de lignite : *affaire Fondation Marangopoulos contre Grèce*, (vous pouvez trouver la décision sur le site du Conseil de l'Europe).

Les expériences des riverains du Val de Seine, de ceux d'Origny en Picardie, de Montreuil près du Touquet, comme celle du Canada, et aussi de la Chine, évoquées dans plusieurs de vos notes, me paraissent éloquentes en ce qu'elles font état précisément de pollutions olfactives, d'allergies, de bruits nocturnes, de risques d'explosions, et d'un trafic envahissant de poids lourds.

Des quelques documents d'experts figurant au dossier je retiens aussi que les usines du modèle de celle envisagé à Bellerive

- sont la source de rejets de **polluants atmosphériques** dont le nombre, le volume et la toxicité violent les normes admises par les différents instruments internationaux,
- engendrent des risques de pollution des **nappes phréatiques**.

Ces deux sujets sont au cœur de l'argumentaire.

La question des **odeurs, des poussières et des allergies**, problèmes dont fait état votre fiche sur la sucrerie de Bourdon, mais que j'ai aussi connu à Commeny, et surtout à propos de la cimenterie de Créchy (sur ce sujet : malheureusement, une fois que le mal est fait, il est très difficile de le réparer), et qui est au cœur de la décision grecque, n'est, par elle-

même, pas négligeable. Des obligations pèsent sur les Etats du fait de toute une série **d'engagements internationaux, y compris la Charte sociale du Conseil de l'Europe** (article 3-Hygiène et sécurité au travail, article 11-protection de la santé ; c'est sur le fondement de ces deux articles que la Grèce a été condamnée). Violer ces traités peut engager la responsabilité des Etats.

Dans votre cas, **la menace concerne aussi Vichy**, comme cela avait été le cas lors de l'affaire de la poubelle nucléaire dans la Montagne bourbonnaise, où nous avons réussi à faire plier la coalition gouvernement/CEA, à laquelle les promesses de subventions avaient failli rallier notre ami Auroux, qui a finalement compris combien il y avait à perdre, en longue période. Les quelques subventions, a priori alléchantes, ne le dédommageraient pas de ces pertes.

On retrouve aussi dans votre affaire, comme vous le suggérez, l'argument spécialement fallacieux sur la *qualification psychologique* d'un site et des habitants du cru, du fait de **l'expérience préalable d'une activité dangereuse** (mines d'uranium pour la Montagne, pyrotechnie de Manhurin à Bellerive).

Face à cela, ma conviction est que les rêves de grandeur dont se gargarise le document « Le Grand Clermont » ne pèsent pas lourd, surtout quand on voit, à regarder les choses de près, que le profit, pour Bellerive et pour l'Allier, sera mince. Les retombées d'un **éventuel coup de fouet économique** de la « chimie verte » pour l'ensemble de la région d'Auvergne ne sont pas garanties, et le véritable bénéficiaire est, de toute évidence, Michelin.

Le projet paraît d'ailleurs ne pouvoir tenir qu'à coups de **subventions publiques**, ce qui n'est jamais sain, et ceci retombera sous une forme ou sous une autre sur le contribuable, dont les gains en matière de taxe professionnelle de la commune de Bellerive n'allègeront pas sensiblement la charge.

S'il est vrai, enfin, qu'on observe les mêmes ballets de **certaines services de police ou d'action psychologique** que dans des affaires précédentes, tout cela est particulièrement antipathique.

Il faudrait donc que la lettre du chef de cabinet de **Madame Royal** à L. T. lui disant que la ministre était soucieuse de relayer votre démarche, et lui avait demandé de saisir le Préfet de l'Allier, soit amplifiée par une ferme prise de position du Ministère de l'Environnement.

Il faudrait aussi que **le Préfet** décourage Bellerive d'infléchir son plan d'urbanisme dans un sens propice à l'implantation redoutée. Il doit d'ailleurs y avoir, dans le Code de l'urbanisme, non seulement des dispositions prescrivant, comme vous le dites, une consultation des populations, mais des dispositions faisant obstacle à un certain nombre de débordements.

Il faudrait bien sûr voir, puisque la ville est directement concernée, comment Vichy et les exploitants de la station entendent se situer sur ce dossier.

Je tiens à votre disposition le dossier qui m'a été remis, je peux aussi vous le renvoyer.

Bien à vous.

Jean-Michel Belorgey